

VILLE DE ROYAN COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 30 JUILLET 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux,

ETAIENT REPRESENTES : M. CHABASSE représenté par M. PRUDENCIO
M. DENIS représenté par Mme DUMAS
Mme LEFEBVRE représentée par Mme CIRAUD-LANOUE
Mme ROY représentée par Mme PELTIER

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : Mme DESCHANP, M. MEGLIO

M. Didier QUENTIN, Député-Maire, Président de séance, ouvre la séance à 17 H 30 ;

Mme Marie-Josée DOUMECQ, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.

Après avoir adopté les procès-verbaux des conseils municipaux des 11 juin 2010, 19 juin 2010 et 28 juin 2010,

Après avoir adopté la liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs accordée par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

- d'approuver le modificatif n° 3 du règlement intérieur de la régie à personnalité morale et à autonomie financière "Centre Equestre de Royan, portant à 23 le nombre de membres du conseil d'administration, modifiant ainsi les articles 3 et 4.

DESIGNE

- Madame Fabienne MAZUREK, comme membre du conseil d'administration de la régie à personnalité morale et à autonomie financière "Centre Equestre de Royan", représentant les cavaliers indépendants.

DECIDE

- d'approuver le modificatif n° 3 du règlement intérieur de la régie à personnalité morale et à autonomie financière "Golf de Royan" portant à 22 le nombre de membres du conseil d'administration, modifiant ainsi les articles 3 et 4.

DESIGNE

- Monsieur Serge RENAULEAUD, comme membre du conseil d'administration de la régie à personnalité morale et à autonomie financière "Golf de Royan", au titre de titulaire d'une carte de membre du golf.

DECIDE

- d'approuver le modificatif n° 4 du règlement intérieur de la régie à personnalité morale et à autonomie financière "Port de Royan" portant à 28 le nombre de membres du conseil d'administration, modifiant ainsi les articles 3 et 4.

DESIGNE

- Madame Maïthé JEAN, comme membre du conseil d'administration de la régie à personnalité morale et à autonomie financière "Port de Royan", exerçant une activité de commerçant.

DECIDE

- de porter à onze le nombre de membres de la commission municipale des Sports.
- de désigner Madame Marie-José DOUMECQ comme membre de ladite commission.

DESIGNE

- comme représentants de secteurs d'activités intéressés au tourisme au sein du comité directeur de l'office de tourisme :

- Syndicat d'initiative de Royan :

Titulaire : Marie-Paule VILNEAU (Présidente)
Suppléant : Jean-Claude BRUNET (Vice-Président)

- Hôteliers et restaurateurs :

Titulaire : Serge BARON (Président Club Hôtelier de Royan)
 Suppléant : Nicolas DACOSTA (Restaurateur à Pontaillac)

- Hébergement collectif :

Titulaire : Christine GEAY (Association Campings Pays Royannais)
 Suppléant : Philippe PELLAND (Directeur Club Med La Palmyre)

- Port, nautisme et association des Plaisanciers de Royan :

Titulaire : David PASSERAULT (Directeur du Port)
 Suppléant : Roland AMAUGER (Association des Plaisanciers de Royan)

- Commerçants, association Royan Shopping :

Titulaire : Jean-Maxime JAULIN (Président Royan Shopping)
 Suppléant : Jean RENAUD (Président Association Interprofessionnelle du Marché
 Central de Royan et Environs)

- Grande distribution et association ROYAN 2 :

Titulaire : Paul POTIRON (Directeur Centre Leclerc)
 Suppléant : Daniel MANDIN (Président)

- Thalassothérapie et Conseil Economique et Social Local :

Titulaire : Jean AUBERT (Directeur Novotel)
 Suppléant : Serge CHUPIN (Membre)

- Grands équipements touristiques :

Titulaire : Patrick CAILLÉ (Directeur du Zoo de la Palmyre)
 Suppléant : Jean-Philippe MARCADÉ (Directeur des Jardins du Monde)

- Casino et cinémas :

Titulaire : Gilles VERGY (Directeur du Casino Royan-Pontaillac)
 Suppléant : Franck GAGNEUX (Directeur des Cinémas Abc et Lido)

- Comité des fêtes, animations et festivals :

Titulaire : Patrick LE GUINIO (Président du Comité des Fêtes)
 Suppléant : Philippe TRANCHET (Production 114 – Violon sur le Sable)

- Union Nationale des Propriétaires Immobiliers et association Royan Accueil :

Titulaire : Yves CHASSEBOEUF (Président)
 Suppléant : Evelyne LAINAULT (Présidente)

- Chambre de Commerce et d'industrie de Rochefort et de Saintonge et Chambre des Métiers :

Titulaire : Jean-Claude DELAUNE (Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie)

Suppléant : Véronique HEINGLE

DECIDE

- de fixer la liste des Commissaires titulaires et suppléants en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

	NOM	PRENOM	PROFESSION	ADRESSE	OBSERVATIONS
1	BODIN	Marie-Claude	Agence de location	77 rue de la Treille - Royan	
2	BOURGEOIS	Gérard	Retraité gendarmerie	36 rue des Pinsons - Royan	
3	BIRON	Edouard	Agriculteur	Chemin de la Glacière - Royan	
4	PANNIER	Joëlle	Attaché direction	4 rue des Bouvreuils - Royan	
5	GEMON	Pierre	Retraité	52 Bd Champlain - Royan	BOIS
6	CHASSEBOEUF	Yves	Retraité	4 bis av de Cordouan St Georges de Didonne	St Georges de Didonne
7	RENOULEAU D	Jean-André	Retraité	10 rue des Cailles - Royan	BOIS
8	MIGNOQUET	Philippe	Directeur	50 rue Ampère - Royan	
9	PAPIN	James	Ostréiculteur	L'Eguille sur Seudre	L'Eguille sur Seudre
10	TOLEDE	Jean-Jacques	Assureur	5 av Daniel Hedde - Royan	
11	BUSSON	Winston	Retraité	1 av de Verdun - Royan	
12	JULIEN	Serge	Retraité	10 av Nauzan Plage - Vaux sur Mer	Vaux sur Mer
13	GERGOUIL	Jean-Louis	Commerçant	12 rue de la République St Palais sur Mer	St Palais sur Mer
14	VERMES	Yves	Gérant de société	15 av du Nid d'Aigle Royan	
15	WINCKEL	Jean-Loup	Retraité	10 rue Nouille Degorce - Royan	
16	LAPOUGE	Colette	Retraité	4 rue des Ormeaux - Royan	
17	JARRIAULT	Claude	Retraité	40 Bd Thiers - Royan	
18	FRADIN	Jean-Pierre	Commerçant	16 rue P. Doumer - Royan	
19	MARFIL	Michel	Retraité	2 rue des Cormorans - Royan	
20	PORTET	André	Militaire en retraite	17 Bd Baillet - Royan	

21	GELUSSEAU	Jacques-Bernard	Commerçant	47 A route de Rochefort St Sulpice de Royan	St Sulpice de Royan
22	PUY	Benoît	Retraité	43 Bd de la Marne – Royan	
23	GAYRIN	Arnaud	Marin-Pêcheur	18 av des Capucines St Sulpice de Royan	St Sulpice de Royan
24	SIMAN	Yves	Commerçant	10 rue A. Rateau – Vaux sur Mer	Vaux sur Mer
25	GINESTET	Jean-Louis	Commerçant	3 rue D. Papin – Royan	
26	MILLIEROUX	Albert	Retraité	45 rue des Pinsons - Royan	BOIS
27	PAPON	Marc	Retraité	69 Bd Briand - Royan	
28	STOCCHI	Franck	Carrossier auto	11 rue D. Papin – Royan	
29	AUBERT	Georges	Retraité	6 bis Bd de Cordouan Royan	
30	SEURAT PETITJEAN	Marie-Claire	Retraîtée	36, rue des Loutres – résidence le Mascaret - Royan	
31	DAVID	Hervé	Commerçant	14 allée des Glycines - Royan	BOIS
32	PENICAUD	Jean	Retraité	128 rue des Cendrilles - Royan	

- de fixer les indemnités de fonction aux taux suivants :

- Indemnité du maire : 23 % de la base de référence.
- Indemnité du 1^{er} adjoint : 24,50 % de la base de référence.
- Indemnité du 2^o au 9^o adjoint : 21 % de la base de référence.
- Indemnité aux conseillers municipaux délégués fixée à 11,30 % de la base de référence pour les délégations suivantes :
 - Nouvelles technologies, aérodrome.
 - Commerce, artisanat, organisation générale des halles et marchés, relations avec la chambre des métiers.
 - Logement, suivi de la requalification de l'aire de la Puisade et de la création des terrains familiaux.
 - Circulation.
 - Propreté, fleurissement.
 - Economie d'énergie, patrimoine communal.
 - Santé.
 - Animations – jeunesse, sports urbains.
 - Urbanisme, permis de construire.
 - E.R.P. en liaison avec l'adjoint délégué, associations patriotiques, relations avec le conseil général et régional.

- d'appliquer les majorations suivantes (articles L 2123-22 et R 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales), sur les taux fixés pour les indemnités de Maire et des Adjointes :

* majoration de 15 % au titre de la commune chef lieu de canton,

* majoration de 25 % au titre de la commune classée station climatique, touristique.

Soit total de la majoration : 40 %

- d'approuver le Budget Supplémentaire de l'exercice 2010 comme suit :

IV - ANNEXES PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

I - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Pour mémoire, budget primitif	Proposition nouvelles du Maire	Vote du conseil Municipal
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	12 450 428,00	5 745 649,90	5 745 649,90
RECETTES	12 450 428,00	5 745 649,90	5 745 649,90
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	38 443 695,00	747 061,16	747 061,16
RECETTES	38 443 695,00	747 061,16	747 061,16

BUDGETS ANNEXES

II - CAMPING MUNICIPAL

SECTION	Pour mémoire, budget primitif	Proposition nouvelles du Maire	Vote du conseil Municipal
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	9 077,00	0,32	0,32
RECETTES	9 442,00	0,32	0,32
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	105 000,00	50 063,08	50 063,08
RECETTES	105 000,00	50 063,08	50 063,08

III - EAU POTABLE

SECTION	Pour mémoire, budget primitif	Proposition nouvelles du Maire	Vote du conseil Municipal
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	366 066,00	0,58	0,58
RECETTES	879 174,00	0,58	0,58
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	784 329,00	309 349,46	309 349,46
RECETTES	784 329,00	309 349,46	309 349,46

PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Proposition nouvelles du Maire	Vote du conseil Municipal
INVESTISSEMENT			
DEPENSES TOTALES	12 825 571,00	5 745 650,80	5 745 650,80
RECETTES TOTALES	13 339 044,00	5 745 650,80	5 745 650,80
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES TOTALES	39 333 024,00	1 106 473,70	1 106 473,70
RECETTES TOTALES	39 333 024,00	1 106 473,70	1 106 473,70
TOTAL GENERAL	52 158 595,00	6 852 124,50	6 852 124,50

- de modifier le tableau des effectifs de la ville annexé au budget primitif de l'exercice 2010 comme suit :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGÉTAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC
Directeur Général des Services	A	1	1	
Directeur Général Adjoint des Services	A	1	0	
<u>Secteur Administratif</u>				
Administrateur hors classe	A	1	1	
Administrateur 1 ^{ère} classe	A	0	0	
Directeur	A	1	0	
Attaché Principal	A	2	1	

AGENTS NON TITULAIRES	CATEGORIE	SECTEUR	REMUNERATION	CONTRAT
Technicien supérieur contractuel chargé des fonctions d'agent AFIS (Airport Flight Information Service) à l'aérodrome de ROYAN-MÉDIS. Contrat d'un an renouvelable (35h/hebdomadaire) Etre titulaire du certificat de qualification AFIS délivré par la DGAC	B	TECH	Ind. Brut 558	3 - 4

- de compléter le régime indemnitaire de la filière police municipale avec l'attribution de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction (application du décret n°2000-45 du 20 janvier 2000) comme suit :

- chef de service de police municipale de classe exceptionnelle = indemnité égale à 30% du traitement brut soumis à retenue pour pension (taux maximum)
- chef de service de police municipale de classe supérieure au 1^{er} échelon = indemnité égale à 22% du traitement brut soumis à retenue pour pension (taux maximum)
- chef de service de police municipale de classe supérieure du 2^o au 8^o échelon = indemnité égale à 30% du traitement brut soumis à retenue pour pension (taux maximum)
- chef de service de police municipale de classe normale du 6^o au 13^o échelon = indemnité égale à 30% du traitement brut soumis à retenue pour pension (taux maximum)
- chef de service de police municipale de classe normale du 1^{er} au 5^o échelon = indemnité égale à 22% du traitement brut soumis à retenue pour pension (taux maximum)

d'appliquer le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 pour la prise en charge par la collectivité d'accueil des frais de changement de résidence administrative engagés par l'agent dans le cas d'une mutation. Cette prise en charge de l'indemnité de changement de résidence et de l'indemnité pour frais de transport de personnes intervient dans les conditions prévues par le décret précité.

- d'admettre en non valeur les produits irrécouvrables figurant sur les demandes établies par le Comptable du Trésor Public pour le Budget Principal.

Etat N°1	Années 2008 à 2010	6 206,50 €
TOTAL.....		6 206,50 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 654 – Fonction 01 du Budget Principal.

- d'attribuer la subvention suivante :

Article 6574 Fonction 90

- o Conseil Economique et Social Local (ROYAN) + 2 800,00 €

. d'attribuer les subventions « Culture et Animation » suivantes :

SOCIETE DES AMIS DU MUSEE DE ROYAN	2 500,00 €
UNIVERSITE INTER-AGES DE ROYAN	5 000,00 €
ROYAN HIP HOP	14 000,00 €
LES VIEUX VOLANTS DU PAYS ROYANNAIS	1 100,00 €
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	1 000,00 €
TOTAL	23 600,00 €

. d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonctions 30 et 5220

- d'attribuer une subvention de 500 euros (cinq cent euros) à l'Association Entente Royan Océan Club Saint-Georges-de-Didonne Handball.
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et l'Association Entente Royan Océan Club Saint-Georges-de-Didonne Handball.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur Le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n°1 précité.

- d'attribuer une subvention de 1.500 euros (mille cinq cent euros) à l'Association Royan Océan Club Tennis.
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et l'Association Royan Océan Club Tennis.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur Le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n°1 précité.

- d'attribuer une subvention de 2.487,40 euros (deux mille quatre cent quatre vingt sept euros et quarante centimes) à l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+).
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+).
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur Le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n°1 précité.

-d'attribuer les subventions sportives suivantes :

○ DEFI DES PORTS DE PECHE DE ROYAN	692 €
○ ADEC 17	1 500 €
○ ROYAN VTT RANDO	200 €
○ ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DE ROYAN	10 500 €
○ TOUR CYCLISTE POITOU CHARENTES	7 000 €
TOTAL GENERAL	19 892 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 40.

- d'attribuer les subventions « Social, Jeunesse et Famille » suivantes :

○ AGENCE DEPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME (A.D.I.L.17)	1 000 €
○ ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE EN ACTIVITES REGROUPEES (A.D.A.R)	10 000 €
○ EMMAUS SAINTES (SOLIDARITE INCENDIE)	3 000 €
○ AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE ROYAN	1 000 €
○ ASSOCIATION « LES CLOWNS STETHOSCOPE »	120 €
○ CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (C.I.D.F.F.17)	1 000 €
○ ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS	100 €
TOTAL	16 220 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 520.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer le contrat à intervenir avec l'Agence Nationale Europe Education Formation France dans le cadre des partenariats scolaires multilatéraux COMENIUS, pour l'école élémentaire Louis Bouchet, sur le thème « L'eau est la responsabilité de chacun : comment promouvoir la citoyenneté active par l'utilisation durable de l'eau qui nous entoure. ».

- de céder à Mme Marie-Laure LESTOQUOY, les parcelles de terrain cadastrées section AX n° 756, AX n° 766 et AX n° 768, d'une contenance totale de 445 m² au prix global de 80 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à conclure et signer l'acte authentique à intervenir,
- de désigner Maître PLANTIVE, notaire, 1, Boulevard de Cordouan à Royan, pour rédiger l'acte de vente.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à déposer la candidature de la ville de Royan au label Ville d'Art et d'Histoire

S'ENGAGE

- à signer, dès l'obtention du label, la convention qui régit la mise en œuvre des actions initiées conjointement entre l'Etat et la Ville
- à créer un poste d'animateur du patrimoine à plein-temps, agent titulaire ou contractuel catégorie A, par voie de concours
- à recourir à des guides-conférenciers agréés par le Ministère de la Culture et à en assurer la formation
- à ouvrir et équiper un Centre d'Interprétation de l'Architecture et des Patrimoines (CIAP) dans les 5 ans suivants la signature de la convention.
- à organiser une gestion des archives de la ville et d'affecter une personne à cette mission (mouvement interne)

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 20 h 40



Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,

Bernard GIRARD